

Jean-Luc HERVE
En Gout
81110 DOURGNE

ce 9 Novembre 2014

à

Locaux du TARN

Monsieur le Président
Association des Maires et des Elus

188 Rue de Jarlard
81000 ALBI

Monsieur le Président,

Permettez-moi de vous faire part de ma stupéfaction, et de mon indignation. Dans le modèle de lettre de soutien que vous avez envoyé aux élus, vous affirmez, dans une perspective de limitation « des effets du réchauffement climatique » que « [...] des programmes de [...] renforcement des réserves en eau [...] s'imposent à tous ».

Qui ne pourrait être, a priori, d'accord avec une telle affirmation à portée générale ? Qui n'en conclurait pas, à priori, qu'il faut soutenir le projet de barrage de Sivens ?

Cette affirmation résiste-t-elle à l'analyse des faits ? Le renforcement des réserves en eau est-il pertinent et suffisant pour atteindre un tel objectif ?

Le rapport d'expertise sur le projet de barrage de Sivens, rédigé par deux ingénieurs généraux à la demande de Mme Royal, fait état des chiffres suivants (p18) : les retenues collinaires réalisées par les agriculteurs « 185 à 198 selon les sources » ont une « capacité cumulée de 4,3 millions de m³ d'eau ». « Le volume maximal utilisé [...] sur la période 2004-2012 est de 1.1 million de m³ », soit à peine plus du quart de la capacité. Le rapport en conclut que « ce potentiel est [...] largement sous utilisé ».

Le rapport met aussi en évidence (p11), que « les surfaces irriguées ont diminué d'un tiers entre 2000 et 2010, passant de 5700 à 3800 ha », et insiste sur le fait qu'« il est frappant de voir que l'investissement important en retenues individuelles est aujourd'hui largement sous-utilisé ».

Le rapport précise enfin, en p15, que « le conseil général du Tarn a passé avec EDF une convention d'achat de 200 millions de m³ d'eau entre 2012 et 2021, soit 20 millions de m³/an, principalement destinés à l'irrigation. Le prix d'achat est de l'ordre de 0,011€/ m³ ». Ne pourrait-on pas imaginer que, dans une telle logique, le conseil général achète aux exploitants une partie de la capacité inemployée de leurs retenues collinaires ? Le « volume contractualisable de 448 000 m³ pour Sivens » (p20) pourrait être largement couvert par les 3,2 millions de m³ non utilisés des retenues collinaires individuelles. Ceci ne coûterait que 4928 euros par an au conseil général, diminué« en retour d'une aide de l'agence de l'eau de 50% » (en lieu et place des 39400 euros cités par l'enquête publique, ou des 600 000euros de frais de fonctionnement annuel cités par des sources plus récentes) et permettrait l'exercice d'une solidarité entre agriculteurs à l'échelle du territoire.

Le rapport évoque aussi, sur le Tescounet, Théronnel , « les réelles difficultés de remplissage de cette retenue, par exemple en 2011 et 2012 » (p20), le remplissage partiel n'étant possible que par un pompage hivernal sur le Tescounet, l'apport du ruisseau du Théronnel et des eaux de pluie n'assurant qu'un apport moyen de 140 000m³ sur les 900 000m³ de capacité totale de la retenue. Tout proche de là, la retenue de Gagnol à Monclar de Quercy n'est totalement remplie que par « un apport par conduite de transfert depuis d'autres réserves (barrage du Tordre), et depuis l'Aveyron pour remplir cette retenue chaque année » (p 18).

Ce risque de difficulté de remplissage est-il exclu à Sivens ? Le rapport, qui propose d'affecter (p37) une partie des volumes stockés à une augmentation de la réserve interannuelle envisage bien la nécessité de sécuriser le « fonctionnement général de la retenue lors d'une année très sèche, ou suite à deux années sèches d'affilée »

Une fois réalisées, les réserves en eau sont-elles utilisées ?

Le barrage -illégal- de Fourogue, sur la Vère, d'une capacité totale de 1,3 millions de m³ d'eau, dont 900 000 m³ pour l'agriculture, est largement sous utilisé : 200 000m³¹ seulement prélevés pour l'irrigation ; d'où un déficit cumulé de 420 000 euros, couvert à moitié par le conseil général « provision pour grosse réparation » et à moitié par la CACG.

Au Théronnel, 40% des irrigants autorisés ne consomment rien, et le volume prélevé pour l'irrigation est inférieur de 50% aux prévisions.

Le rapport d'expertise évoque, p12, « au niveau de Saint-Nauphary : une qualité [de l'eau du Tescou] globalement moyenne à mauvaise, en particulier pour les paramètres « matières organiques » et « nitrates » » Ce déficit de qualité peut être mis en relation avec des pratiques agricoles (érosion des sols nus ou par excès d'irrigation, lessivage des nitrates par l'irrigation) qui devraient évoluer. Par exemple, la généralisation des couverts permanents améliorerait la protection des sols contre l'érosion, limiterait l'évapotranspiration potentielle (ETP), et augmenterait, avec le taux de matière organique des sols, leur capacité de rétention en eau, et leur réserve utile (RU). Ces pratiques sont utilement complétées par l'entretien ou la restauration d'un maillage bocager, qui limite les effets du vent et des excès de température, diminue l'ETP dans des proportions non négligeables '(20 à 50%), et réduit notablement les besoins en irrigation. La réintroduction d'arbres agro forestiers dans les parcelles améliore encore ces effets (comme cela a été démontré par les travaux de Christian Dupraz de l'INRA de Montpellier).

Vous me pardonnerez, Monsieur le Président, cette longue démonstration. Elle me semble nécessaire pour éclairer un sujet complexe, que l'on ne peut, sans entorse à la vérité, réduire à ces affirmations simplistes dont sont friandes les médias.

La nécessité de freiner le changement climatique et de s'adapter à ses effets ne peut être remise en cause. L'adaptation aux effets du changement climatique ne peut être le fruit de techniques du passé. Les difficultés et les échecs des « renforcements de réserves en eau » des années écoulées devraient obliger nos élus à orienter leurs actions vers de nouvelles solutions plus adaptées, plus respectueuses de l'environnement, mieux acceptées par les citoyens, et plus économes de l'argent public.

1 <http://www.mediapart.fr/journal/france/291014/barrage-de-sivens-agrobusiness-conflit-dinterets-et-mauvaise-gestion>

Je ne suis pas sans savoir que « nos collectivités locales sont confrontées à l'exercice de choix difficiles », comme vous l'écrivez. La difficulté de ce choix est probablement accrue quand il repose sur un dossier de « projet médiocre » (comme l'ont qualifié les ingénieurs généraux). « Des besoins réels, mais évalués de manière contestable, une étude d'impact de qualité très moyenne, un financement fragile ». Des termes soigneusement mesurés pour qualifier un projet bidonné, sanctionné par les avis défavorables du CRPSN, du CNPN, et même de l'ONEMA, service de l'Etat. Un projet autorisé par la préfète du Tarn, -sous quelles pressions ?- en contradiction avec les conclusions du commissaire enquêteur qui demandait que la DUP « soit subordonnée à un avis favorable du CNPN ». Un projet mis en œuvre par la force sur le terrain, malgré les inquiétudes et les appels de nombreux élus. La politique du « fait acquis » n'a pas donné sa légitimité à Fourogue, ni même sa légalité. La leçon n'a pas porté ses fruits, puisque la même logique a été suivie à Sivens.

Cette violence institutionnelle, sous-jacente à « un processus démocratique » et une légalité formelle, s'est accompagnée sur le terrain, dès les opérations de déplacement des espèces protégées, d'une multiplication des violences policières, violences qui se sont intensifiées avec le début des opérations de déboisement. Ces violences se sont exercées sur des opposants pacifistes et non violents, sur des syndicalistes ou des élus² venus se rendre compte sur le terrain, ou apporter leur soutien aux opposants. « A Sivens, les forces de l'ordre ont eu mission de faire mal » titre un article du Monde du 30/10/2014. Dans ce contexte de refus de dialogue, de diabolisation des opposants et de durcissement de la répression policière, la mort de Rémi Fraisse n'est, ni une bavure, ni un accident, mais la suite logique et l'aboutissement d'un long processus.

Vous appelez au « rétablissement de l'ordre républicain » ! De quel ordre républicain s'agit-il ? D'un ordre républicain qui entérine des dossiers incomplets, sur évalués, mal financés, dans des conditions suspectes de collusions et conflits d'intérêts ? D'un ordre républicain qui refuse le dialogue avec les citoyens et les place devant fait accompli ? D'un ordre républicain qui mobilise les forces de l'ordre dans des conditions où il n'y a aucun enjeu de sécurité, et multiplie les exactions et les violences³. ? D'un ordre républicain qui emploie des armes de guerre⁴, tue un jeune manifestant, et s'enferme dans le déni ? D'un ordre républicain où les élus, devenus autistes après avoir reçu l'onction des urnes, ne tiennent plus aucun compte de la parole des citoyens ? Cet ordre républicain là, Monsieur le Président nul ne peut l'accepter ! Il est un outrage aux valeurs de la République.

Permettez-moi au passage, Monsieur le Président, de m'étonner que vous appeliez vos collègues élu(e)s à vous rejoindre, « munis (ies) des insignes de la République » au rassemblement du 15 novembre aux côtés d'organisations syndicales agricoles capables de s'enorgueillir des dégâts qu'elles ont occasionnées à Albi lors de la manifestation du 18/09 : « 800 tonnes de fumier répandu dans la ville » (Paysan Tarnais du 30/10/2014 p4) Les « dégradations de biens publics » et le « climat insurrectionnel » seraient-ils bénéfiques de la part

2 <http://www.mediapart.fr/journal/france/061114/sivens-un-drame-etait-inevitable>

3 <http://www.mediapart.fr/journal/france/011114/sivens-une-vingtaine-de-plaintes-deposees-contre-les-gendarmes>

4 <http://www.mediapart.fr/journal/france/061114/sivens-la-faute-des-gendarmes-le-mensonge-de-letat>

de la FDSEA et du CDJA, et contraires à l'ordre républicain quand elles émanent des opposants au projet de Sivens ? Vous voilà donc associé aux auteurs de « pressions et violences », dont vous affirmez qu'« on ne peut [y] céder [...] sans affaiblir notre démocratie » !

Lors de l'émission spéciale qui lui était consacrée ce jeudi, François Hollande s'est positionné, en tant que chef de l'Etat, comme « garant de l'apaisement ». Ce devrait être, me semble-t-il le souci de tout élu responsable. Bien au contraire, votre appel à manifester relance les tensions, sabote le début de dialogue initié par Ségolène Royal, vous déshonore, et ne peut que creuser le fossé grandissant entre élus et citoyens.

Les élus de Conseil Général,(et vous-même, Monsieur le Président), s'honoreraient en reconnaissant que leur vote a été abusé par un piètre dossier, et s'en s'engagent résolument dans une dynamique de dialogue, indispensable pour ouvrir la voie de la recherche d'un véritable intérêt général, qui ne soit pas perverti par des enjeux de pouvoir ou des intérêts financiers contestables.

Je n'imagine pas, Monsieur le Président, que vous soyez capable de revenir sur votre décision.... Je vous fais part de mon indignation, et vous assure que, à l'échelle de mes moyens citoyens, je ferai tout mon possible pour dissuader les élus que je connais de répondre à votre appel.

Jean-Luc HERVE
Citoyen,
et accessoirement agriculteur et ingénieur en
agriculture